

# Noaillan : un projet d'habitat partagé

**SOLIDARITÉ** La MSA Gironde soutien l'association « Habitats des Possibles » pour ce projet.

L'association « Habitats des Possibles » travaille sur un nouveau projet d'habitat partagé à Noaillan (33), avec le soutien de la MSA Gironde. Présentation.

## Une solution innovante

Dans une démarche de lutte contre l'isolement et la précarité des retraités, les « habitats partagés » proposent une offre innovante, tout en favorisant le sentiment d'utilité et de sens pour chacun. Destinés aux aînés des milieux ruraux souhaitant rester vivre sur leur territoire, dans un domicile adapté et peu coûteux, ces logements conjuguent de grands espaces partagés (salon, salle à manger, buanderie, jardin...) et des studios privatifs indépendants. Un habitat à taille humaine, sécurisé et adapté au vieillissement, fondé sur l'entraide et la participation à la vie locale, tel est le projet porté par l'association « Habitats des Possibles ».

## Un projet collaboratif

Ce projet est né d'une collaboration entre la commune de Noaillan et l'association



« Habitats des Possibles ». En se tournant vers cette association, la commune de Noaillan s'assure que le projet sera porté par des valeurs communes, telles que la volonté de développer un projet socialement innovant, assorti d'une sensibilité écologique, et accessible à tous financièrement. L'association et la collectivité ont en commun la volonté de dynamiser le centre bourg et donner une place centrale aux plus âgés, en permettant à ces citoyens d'investir pleinement leur territoire dans un habitat qui favorise leur bien-être. Avec plus de 1 700 habitants, Noaillan est membre de la

Communauté de communes du Sud Gironde, et bénéficie d'une vie locale dynamique, associée à de nombreux services de proximité (agence postale, traiteur, supermarchés, pharmacie, maison de santé...). Le projet d'habitat partagé est envisagé pour que les habitants profitent d'une proximité avec les avantages d'une vie locale riche, au sein d'un habitat neuf, très accessible et ergonomique. Ainsi, ce projet d'habitat à Noaillan pourra accueillir 8 à 10 personnes dans les huit logements prévus, complétés par 100 m<sup>2</sup> d'espaces partagés, avec un jardin potager et d'agrément.

## Un soutien de la MSA33

« Depuis quatre ans nous soutenons les actions de l'association « Habitats des Possibles », qui correspondent à notre souhait d'offrir des lieux de vie pour nos aînés, qui leurs soient adaptés sans être des maisons de retraite » explique Benoît Combes, directeur adjoint de la MSA Gironde. « Nous avons été impressionnés par la réussite de l'habitat partagé de Lestiac : en vivant ensemble, les colocataires prennent soin les uns des autres et cela permet de préserver leur autonomie. Nous voulons que d'autres retraités bénéficient de lieux similaires, et c'est pourquoi nous avons apporté notre soutien

au projet de Noaillan ». En effet, la MSA s'intéresse de près aux innovations qui préservent le lien social des plus âgés et plus spécifiquement aux solidarités de proximité sur les territoires ruraux et/ou fragiles.

## Un projet participatif riche d'expérience

De plus, la particularité de ce projet est qu'il se construit avec les habitants : c'est le fruit d'une collaboration avec les citoyens de la commune, grâce à des temps d'ateliers participatifs entre habitants et professionnels. Ces derniers ont été invités à se réunir régulièrement pour partager leurs attentes, participer au choix de construction, mais aussi définir les futures règles de vie et d'entraide au sein de ce lieu de vie. Cette approche permet aux personnes âgées intéressées de s'impliquer progressivement dès la construction du projet tout en participant à créer une dynamique et une réelle cohésion de groupe parmi les futurs résidents. « Je ne sais pas si j'habiterai cette maison mais je sais que j'aime venir aux ateliers, ça fait réfléchir sur la façon dont on veut vivre quand on sera plus vieux », conclut une retraitée.

# Je m'attache, je me protège

**PRÉVENTION** La ceinture de sécurité est le meilleur bouclier. Voici pourquoi il est primordial de s'attacher à bord d'un engin agricole. La MSA accompagne les usagers pour travailler en sécurité.



d'un engin agricole dans les champs est son renversement ou son retournement. Les machines doivent être équipées d'une structure de protection contre le renversement, une cabine rigide ou un arceau, pour éviter que le conducteur soit écrasé.

Pour que la structure de protection soit pleinement efficace, le chauffeur doit être attaché. L'un des risques majeurs lors de l'utilisation

Ces équipements sont insuffisants si le conducteur n'est pas attaché. Sans la ceinture, le conducteur risque de heurter violemment des

éléments du poste de conduite, ou d'être éjecté et écrasé par le tracteur.

La protection optimale est donc la combinaison d'une structure de protection en cas de renversement et de la ceinture de sécurité.

## La ceinture limite le risque d'accident grave

Sur la route, le port de la ceinture à bord des engins agricoles est obligatoire si elle est présente. La gravité des accidents avec des machines agricoles est souvent liée au non port de la ceinture de sécurité. En France entre 2013 et 2017\*, 984 accidents routiers ont impliqué un tracteur agricole. Parmi les victimes graves des accidents recensés, décès ou hospitalisation, plus d'un tiers d'entre eux n'avait pas attaché leur ceinture de

sécurité. Un crash test réalisé en septembre 2020 par l'Utac\*\*, en partenariat avec Entraïd et la MSA, montre qu'un choc frontal à 30 km/h peut être fatal pour un conducteur non-attaché. En effet, sans ceinture, le conducteur est violemment projeté sur la colonne de direction qui s'enfonçe dans le thorax et le ventre.

## La MSA aide à s'équiper

Si le tracteur est ancien et non équipé d'une ceinture, il est possible d'agir. La première solution consiste à utiliser les points d'ancrage qui sont sur la partie mobile du siège du conducteur, ou sur le châssis ou une autre partie fixe du

tracteur lorsque le siège n'est pas mobile. Cette solution concerne les véhicules mis en service depuis juillet 2009. Il est aussi possible de remplacer le siège dépourvu de points d'ancrage par un modèle équipé et de mêmes dimensions, afin qu'il s'adapte à la structure de protection. Un conseiller en prévention des risques professionnels de la MSA peut accompagner l'exploitant dans cette démarche et présenter les dispositifs existants pour améliorer les conditions de travail ou changer de matériel.

\*source : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR)

\*\* l'Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle (UTAC) est un groupe privé et indépendant dans le domaine des essais de développement et de certification de véhicules

Pour joindre le conseiller en prévention des risques professionnels à la MSA Gironde : 05 56 01 97 71 ou 05 56 01 97 52 / prp.blf@msa33.msa.fr